

UNIVALOM  
Siège :  
Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 24 septembre 2018

#### Délibération 2018-39

#### OBJET : Mise à la réforme de matériel vétuste

L'an DEUX MILLE DIX HUIT le 24 septembre à 14h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Nombre des Membres du  
Conseil Syndical  
Légal : ..... 38  
En exercice : ..... 24  
Présents : ..... 15  
Votants : .....  
Procuration.....  
Date de la convocation:  
17 Septembre 2018

Original  
 Expédition certifiée conforme à  
l'original  
Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu  
de la transmission pour affichage  
aux Collectivités membres le :

Pour la Présidente,  
Le Directeur Général des Services

Fabien TREMBLAY

#### Présents :

##### **Membres titulaires :**

Madame Josette BALDEN, Présidente

Martine BONNEAU, Éric MELE, Michelle SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, Michel VIANO, Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis  
Monique ROBORY-DEVAYE, représentante de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Dominique TRABAUD, Guy LOPINTO, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale

Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

##### **Membres suppléants :**

#### Procurations :

##### Membres excusés :

Jean LEONETTI, Patrick DULBECCO, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Bernard ALFONSI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Anne-Marie BOUSQUET, Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE représentants de la Commission Syndicale

Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Madame BONNEAU est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20180924-2018-39-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2018  
Date de réception préfecture : 05/10/2018

Le Syndicat Mixte UNIVALOM dispose d'une régie en charge de l'évacuation des déchets à partir des déchèteries implantées sur les territoires des Collectivités membres. Ces opérations de transport s'effectuent à l'aide de moyens matériels tels que véhicules poids lourds et caissons.

Cependant certains caissons ne présentent plus aujourd'hui toutes les garanties requises en matière de sécurité et sont extrêmement vétustes. De plus, leur remise en état engagerait des frais non négligeables qui se situeraient bien au-delà de la valeur actuelle de ces matériels. Il apparaît donc raisonnable de procéder à la réforme de ces matériels, qui sont détaillés ci-dessous :

- 1 caisson de 30m<sup>3</sup> de marque TAM numéro 73
- 1 caisson de 30m<sup>3</sup> de marque TAM numéro 75
- 1 caisson de 20m<sup>3</sup> de marque TAM numéro 96
- 1 caisson de 30 m<sup>3</sup> de marque MILTRA numéro 10.01.30.1
- 1 caisson de 30 m<sup>3</sup> de marque MILTRA numéro 10.01.30.3
- 1 caisson de 30 m<sup>3</sup> de marque MILTRA numéro 10.01.30.4
- 1 caisson de 30 m<sup>3</sup> de marque MILTRA numéro 10.01.30.6
- 1 caisson de 15 m<sup>3</sup> de marque MILTRA numéro 10.01.15.1
- 1 caisson de 15 m<sup>3</sup> de marque MILTRA numéro 10.01.15.9
- 1 caisson de 15 m<sup>3</sup> de marque MILTRA numéro 10.01.15.10

De même, le Syndicat est propriétaire d'un chariot élévateur de marque CATERPILAR model V50E de 1993 (mise en service 10/03/1994) qui était mis à disposition de VALOMED dans le cadre du Contrat de Partenariat Public Privé (CPPP) d'exploitation de notre Unité de Valorisation Energétique d'Antibes. Ce chariot étant devenu extrêmement vétuste, sa remise en état aurait engendré des réparations trop importantes qui se situeraient également bien au-delà de la valeur actuelle de ce matériel.

Ainsi, dans le cadre de l'article 2 de l'avenant n°14 du CPPP du 17 janvier 2017, VALOMED a procédé à la restitution à UNIVALOM de ce matériel et a supprimé la ligne « un chariot élévateur de marque Caterpillar » de l'inventaire des ouvrages et biens mis à disposition de l'Annexe n°3 du CPPP.

L'ensemble de ces matériels sera vendu au prix de la ferraille par l'intermédiaire du contrat de reprise des ferrailles.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à réformer ces caissons et à les vendre au prix de la ferraille par l'intermédiaire du contrat de reprise des ferrailles en vigueur à UNIVALOM.

Ouï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité Syndical,  
A l'unanimité.

- **AUTORISE** Madame la Présidente à réformer ces caissons et à les vendre au prix de la ferraille par l'intermédiaire du contrat de reprise des ferrailles en vigueur à UNIVALOM.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente



Josette BALDEN